

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 0

Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 3 mai 2022  
Qe-2022/19**

***Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

**Etaient Présents :**

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

**Excusés :**

**Question écrite proposée par Philippe POUTOU à propos de  
l'interdiction d'accostage des bateaux de croisières**

Monsieur Philippe POUTOU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire,

Les dernières recommandations du GIEC sont claires. Il nous reste 3 ans pour prendre les décisions politiques nécessaires afin d'éviter les effets les plus dévastateurs du changement climatique en cours.

La saison d'accostage des bateaux de croisières recommence, avec son lot de particules fines offertes à la ville et son tourisme de masse. On apprenait la semaine dernière que Bordeaux accueillait l'un des paquebots les plus luxueux du monde. Pas que luxueux d'ailleurs, très polluant aussi puisque les moteurs restent allumés même en stationnement, c'est le droit de polluer pour les plus riches.

En décembre 2021, nous déposions une motion pour interdire l'accostage des bateaux de croisières à Bordeaux. A ce moment, vous proposiez de le repousser d'un mois afin de pouvoir apporter une réponse précise. Nous attendons toujours.

Pour rappel, les moteurs des paquebots restent allumés en permanence afin de fournir l'électricité pendant l'escale. Ces navires utilisent des carburants lourds qui, en brûlant, rejettent par leur cheminée des fumées chargées en taux très élevées de particules fines, d'oxydes de soufre ou d'azote. En Europe, une étude a montré que 203 paquebots rejettent 20 fois plus de tonnes d'oxyde de soufre que les 260 millions de véhicules privés.

D'autre part, le trafic de ces "monstres des mers" contribue à la fragilisation des berges et au phénomène d'eutrophisation des milieux aquatiques en asphyxiant nombre d'organismes vivants.

Quant aux membres du personnel de bord, venus souvent d'Inde, du Bangladesh ou des Philippines, leurs conditions de travail sont très médiocres et leurs salaires indignes, qu'ils soient affectés à la mécanique, à l'entretien ou à la restauration.

Enfin, le modèle de tourisme voulu par ces grandes compagnies - dont certaines, encore basées dans des paradis fiscaux, battent pavillons de complaisance - ne correspond pas à la conception d'un tourisme sobre porté par la ville de Bordeaux.

La Convention Citoyenne pour le Climat préconise à toutes les villes accueillant des paquebots de laisser à leur disposition la possibilité de se brancher sur les quais afin de lutter contre l'utilisation des moteurs. Cette solution est aussi excessivement consommatrice d'énergie et pose la question de savoir qui paie les infrastructures et l'énergie fournie.

Nous aimerions avoir la position du Maire, et de la majorité, de Bordeaux à ce sujet.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Philippe POUTOU**